

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 27 mars 2025 à 18h30.

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi 27 mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur LETIENNE Bruno, Le Maire.

Présents : Bruno LETIENNE, Vincent FOREY, Laurence MARTINOT, Joël MAIRRY, Adeline GAGNEPAIN, Philippe BLOT, Sylvain BRUCHON, Romuald TOULOUSE, Véronique MAESSEN, Lionel JULIEN, Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL

Représentés : Vanessa PAILLARD représentée par Bruno LETIENNE

Absents et excusés : Serge MILLOT, Sandrine CARRON, Marise MOLARD

Adeline GAGNEPAIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	15
En exercice	15
Présents :	11
Votants	12

Date de la convocation : le 07 mars 2025

Approbation du PV du Conseil Municipal du 13/02/2025 à l'unanimité.

N° 2025/09

Devis vidéoprojecteur de la salle multi-activité

Suite à la demande lors du dernier conseil municipal, M Le Maire présente un devis de l'entreprise BJL sécurité pour l'achat et la pose d'un vidéoprojecteur dans la salle multi-activités.

Le devis s'élève à 2 651.50€ HT soit 3 181.80€ TTC.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise BJL Sécurité d'un montant de 2 651.50€ HT soit 3 181.80€ TTC,
- AUTORISE M Le Maire à signer le devis,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

N° 2025/10

Devis démolition du bâtiment 9-11 Rue Camille Rizier

Vu l'achat du bâtiment 9-11 Rue Camille Rizier,

Vu l'arrêté de mise en péril imminent n°2/2025 en date du 13 janvier 2025,

Vu la proximité du bâtiment avec celui de la future maison de santé pluridisciplinaire,

Considérant qu'il y a lieu de démolir le bâtiment 9-11 Rue Camille Rizier,

M Le Maire présente 2 devis:

- L'entreprise Coulon Dominique d'un montant de 17 000.00€ HT soit 20 400.00€ TTC avec un devis complémentaire de l'entreprise Laurent Bourcy d'un montant de 21 540.00€ HT soit 25 848.00€ TTC, le total s'élève à 38 540.00€ HT soit 46 248.00€ TTC,
- SARL Masson & Fils d'un montant de 46 00.00€ HT soit 55 200.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération à 11 voix pour et 1 abstention:

- ACCEPTE les devis de l'entreprise Coulon Dominique et l'entreprise Laurent Bourcy d'un montant de 38 540.00€ HT soit 46 248.00€ TTC,
- AUTORISE M Le Maire à signer le devis,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget.

N° 2025/11
Devis mur de soutènement

Suite au dernier conseil municipal, M Le Maire avait expliqué que le mur de soutènement rue Gauthier était en train de s'écrouler.

Un devis a été fait par l'entreprise COULON Dominique. Il s'élève à 8 980.00€ HT soit 10 776.00€ TTC.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE le devis de l'entreprise COULON Dominique d'un montant de 8 980.00€ HT soit 10 776.00€ TTC.
- AUTORISE M Le Maire à signer le devis.

N° 2025/12
Devis gouttières toitures 11 rue du port

Suite aux travaux d'isolation des logements 11 rue du Port, M Le Maire avait demandé un devis pour le changement des gouttières.

M Le Maire présente le devis de la SARL ROY, d'un montant de 12 052.67€ HT soit 13 257.94€ TTC.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE le devis de la SARL Roy d'un montant de 12 052.67€ HT soit 13 257.94€ TTC.
- AUTORISE M le Maire à signer le devis.

N° 2025/13
Devis peinture escalier du bâtiment de la bibliothèque

M Le Maire présente un devis de l'entreprise HOUDOT Peinture d'un montant de 9 868.20€ HT soit 10 855.02€ TTC pour la réfection de la peinture des escaliers de la bibliothèque.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE le devis de de l'entreprise HOUDOT Peinture d'un montant de 9 868.20€€HT soit 10 855.02€ TTC.
- AUTORISE M Le Maire à signer le devis.

N° 2025/14

Nouvelle STEP: Diagnostic "zone humide"

Vu le rapport de l'étude de faisabilité d'une station d'épuration intercommunale,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commande entre le Syndicat d'eau du Tonnerrois (SET) et la commune de ravières par la construction d'une station d'épuration intercommunale,

Vu la convention de l'ATD 89 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Vu la consultation pour l'indentification et la délimitation des zones humides dans le cadre de l'étude, Vu la réception de deux offres dans les délais impartis,

Vu le rapport d'analyses établit par l'ADT 89 en date du 17/02/2025,

Considérant que l'analyse des offres est conforme à la consultation, Il est proposé de retenir la société BIOS pour un montant de 4000.00€ HT soit 4 800.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité:

- ACCEPTE le retenir l'offre de la société BIOS pour un montant de 4000.00€ HT soit 4 800.00€ TTC,
- AUTORISE M Le Maire à signer tout document attrait à ce dossier.

N° 2025/15

SDEY: forfait maintenance préventive

Considérant que le Conseil Municipal de la commune de Ravières a décidé par délibération en date du 21/11/2014 de transférer sa compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY), notamment la maintenance.

Considérant que le SDEY propose un forfait annuel, calculé comme suit :
(Règlement financier en date du 19 décembre 2023)

Le Maire propose pour la commune de Ravières (244 points lumineux 9 armoires) un coût par point lumineux :

Nombre de visites	Coût par points lumineux (hors LED)	Coût par point lumineux LED
1	3€	3€
3	15€	5€
4	16€	6€
+ 10 € par armoire/par visite		
Nettoyage	15€	15€

La part variable proposée au point lumineux est de : 10 € (incluse dans le tableau)
Cette part variable peut être ramenée à 0 pour les points lumineux LED.

Au vu des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de retenir l'option de 3 visites annuelles.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert.
- **Dit** que le nombre de points lumineux indiqué dans cette délibération fait référence pour le calcul du forfait de maintenance de l'année en cours,
- **Prévoit** que la révision du forfait suite à une évolution du nombre de points lumineux pour les années suivantes se fera par la signature d'une convention entre les parties, sans qu'il soit nécessaire de reprendre une nouvelle délibération,
- **Informe** qu'une nouvelle délibération sera prise en cas de modification de la formule de calcul ou du coût par point lumineux.

N° 2025/16

Avance remboursable du budget de la Commune au budget MSP

Monsieur le Maire, expose : étant donné que la commune a créé un budget annexe « MSP » afin de régler les factures de fonctionnement et d'investissement qui seront dues, des crédits vont être inscrits dans chacun des budgets (budget principal et budget annexe « MSP » afin de prévoir le versement d'une avance remboursable du budget communal vers le budget annexe, pour un montant de 20 000 €.

Afin de procéder aux écritures comptables liées à cette avance, il est nécessaire d'en fixer les modalités.

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de financer dans les meilleures conditions les opérations d'aménagement portées dans le budget annexe dénommé « MSP »,

Le conseil municipal, après délibération, à 11 voix pour et 1 contre:

- CONFIRME le versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe dénommé « MSP »
- PRECISE que le montant de l'avance remboursable est de 20 000 euros, inscrite au budget primitif 2025 comme suit : Budget principal -Dépenses -compte 27638 et Budget annexe « MSP » -Recettes -compte 168748
- DIT que l'avance remboursable est prévue pour une durée de 10 ans (dix ans). Cette avance sera remboursée in fine. Toutefois un remboursement anticipé partiel ou total est possible si le niveau de commercialisation des opérations le permet ou si la commune décide de mobiliser sur le budget annexe des financements externes.

N° 2025/17
Approbation du compte administratif 2024 du budget boulangerie

Le Maire s'étant retiré ne prendra pas part aux débats et au vote, Monsieur Vincent Forey, 1er adjoint, préside la séance.

Madame l'Adjointe en charge des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	
Dépenses prévues	5 523,02 €
Dépenses réalisées	5 523,02 €
Restes à réaliser	0,00 €
Recettes prévues	5 523,02 €
Recettes réalisées	5 523,02 €
Reste à réaliser	0,00 €
Fonctionnement	
Dépenses prévues	2 000,00 €
Dépenses réalisées	1 000,00 €
Restes à réaliser	0,00 €
Recettes prévues	19 535,08 €
Recettes réalisées	20 535,08 €
Reste à réaliser	0,00 €
Résultats de Clôture	
Déficit d'investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement	19 535,08 €
Excédent total	19 535,08 €

2-vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10

N° 2025/18
Approbation du compte administrative 2024 du budget eau

Le Maire s'étant retiré ne prendra pas part aux débats et au vote, Monsieur Vincent Forey, 1er adjoint, préside la séance.

Madame l'Adjointe en charge des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	
Dépenses prévues	75 473,71 €
Dépenses réalisées	26 529,36 €
Restes à réaliser	1 820,00 €
Recettes prévues	75 473,71 €
Recettes réalisées	56 625,73 €
Reste à réaliser	0,00 €
Fonctionnement	
Dépenses prévues	111 820,00 €

Dépenses réalisées	77 998,97 €
Restes à réaliser	0,00 €
Recettes prévues	131 473,08 €
Recettes réalisées	199 920,58 €
Reste à réaliser	0,00 €
Résultats de Clôture	
Excédent d'investissement	30 096,37 €
Excédent de fonctionnement	121 921,61 €
Excédent total	152 017,98 €

2-vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10

N° 2025/19

Approbation du compte administrative 2024 du budget assainissement

Le Maire s'étant retiré ne prendra pas part aux débats et au vote, Monsieur Vincent Forey, 1er adjoint, préside la séance.

Madame l'Adjointe en charge des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	
Dépenses prévues	201 900,00 €
Dépenses réalisées	31 027,64 €
Restes à réaliser	42 126,00 €
Recettes prévues	201 900,00 €
Recettes réalisées	80 534,33 €
Reste à réaliser	0,00 €
Fonctionnement	
Dépenses prévues	140 030,81 €
Dépenses réalisées	53 649,26 €
Restes à réaliser	0,00 €
Recettes prévues	295 882,64 €
Recettes réalisées	359 334,97 €
Reste à réaliser	0,00 €
Résultats de Clôture	
Excédent d'investissement	49 506,69 €
Excédent de fonctionnement	305 685,71 €
Excédent total	355 192,40 €

2-vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10

N° 2025/20

Approbation du compte administrative 2024 du budget principal

Le Maire s'étant retiré ne prendra pas part aux débats et au vote, Monsieur Vincent Forey, 1er adjoint,

préside la séance.

Madame l'Adjointe en charge des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	
Dépenses prévues	362 190,45 €
Dépenses réalisées	229 731,66 €
Restes à réaliser	33 920,00 €
Recettes prévues	362 190,45 €
Recettes réalisées	188 265,75 €
Reste à réaliser	0,00 €
Fonctionnement	
Dépenses prévues	738 508,00 €
Dépenses réalisées	450 878,55 €
Restes à réaliser	0,00 €
Recettes prévues	955 273,48 €
Recettes réalisées	1 011 961,66 €
Reste à réaliser	0,00 €
Résultats de Clôture	
Déficit d'investissement	-41 465,91 €
Excédent de fonctionnement	561 083,11 €
Excédent total	519 617,20 €

2-vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10

N° 2025/21

Approbation du compte de gestion 2024 du budget boulangerie

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET BOULANGERIE Dressé par Mme Corinne FABRE, Comptable

L'Adjointe aux finances rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il est établi par Madame Corinne FABRE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : **CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 12**

- **VOTE** le Compte de Gestion 2024 du budget Boulangerie, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 2025/22

Approbation du compte de gestion 2024 du budget eau

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
DU BUDGET EAU
Dressé par Mme Corinne FABRE, Comptable**

L'Adjointe aux finances rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il est établi par Madame Corinne FABRE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0** **POUR : 12**

- **VOTE** le Compte de Gestion 2024 du budget EAU, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 2025/23

Approbation du compte de gestion 2024 du budget assainissement

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
DU BUDGET ASSAINISSEMENT
Dressé par Mme Corinne FABRE, Comptable**

L'Adjointe aux finances rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il est établi par Madame Corinne FABRE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0** **POUR : 12**

- **VOTE** le Compte de Gestion 2024 du budget ASSAINISSEMENT, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 2025/24

Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL Dressé par Mme Corinne FABRE, Comptable

L'Adjointe aux finances rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il est établi par Madame Corinne FABRE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0** **POUR : 12**

- **VOTE** le Compte de Gestion 2024 du budget PRINCIPAL, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 2025/25

Affectation des résultats 2024 du budget boulangerie

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget boulangerie

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **6 000,00**

- un excédent reporté de : **13 535,08** Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **19 535,08**

- un déficit d'investissement de : **0,00**
- un excédent des restes à réaliser de : **0,00** Soit un besoin de financement de : **0,00**

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT **19 535,08**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **19 535,08**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **0,00**

N° 2025/26

Affectation des résultats 2024 du budget eau

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « eau »

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **84 918,53**

- un excédent reporté de : **37 003,08**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **121 921,61**

- un excédent d'investissement de : **30 096,37**

- un déficit des restes à réaliser de : **1 820,00**

Soit un besoin de financement de : **0,00**

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT **121 921,61**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **121 921,61**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **30 096,37**

N° 2025/27
Affectation des résultats 2024 du budget assainissement

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « assainissement »

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **85 703,07**

- un excédent reporté de : **219 982,64**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **305 685,71**

- un excédent d'investissement de : **49 506,69**

- un déficit des restes à réaliser de : **42 126,00**

Soit un besoin de financement de : **0,00**

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT **305 685,71**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **305 685,71**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **49 506,69**

N° 2025/28
Affectation des résultats 2024 du budget principal

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **114 289,63**

- un excédent reporté de : **446 793,48**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **561 083,11**

- un déficit d'investissement de : **-41 465,91**

- un déficit des restes à réaliser de : **- 33 920,00**

Soit un besoin de financement de : **75 385,91**

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12

- DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT **561 083,11**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **75 385,91**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **485 697,20**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT **-41 465,91**

N° 2025/29

Approbation du budget primitif 2025 du budget boulangerie

Vu l'avis de la Commission des finances du 7 mars 2025.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2025 du budget boulangerie comme suit :

Investissement

Dépenses : **0,00 €**

Recettes : **0,00 €**

Fonctionnement

Dépenses : **1 000,00 €**

Recettes : **25 535,08 €**

Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>
Dépenses : 0,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 0,00 € (dont 0,00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>
Dépenses : 1 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 25 535,08 € (dont 0,00 € de RAR)

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12

N° 2025/30

Approbation du budget primitif 2025 du budget eau

Vu l'avis de la Commission des finances du 7 mars 2025.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2025 du budget eau comme suit :

Investissement

Dépenses : 31 051,00 €

Recettes : 49 532,37 €

Fonctionnement

Dépenses : 118 265,00 €

Recettes : 231 572,61 €

Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>
Dépenses : 32 871,00 € (dont 1 820,00 € de RAR)
Recettes : 49 532,37 € (dont 0,00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>
Dépenses : 118 265,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 231 572,61 € (dont 0,00 € de RAR)

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12

N° 2025/31**Approbation du budget primitif 2025 du budget assainissement**

Vu l'avis de la Commission des finances du 7 mars 2025.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2025 du budget assainissement comme suit :

Investissement

Dépenses : 32 900,00 €

Recettes : 76 760,69 €

Fonctionnement

Dépenses : 104 624,00 €

Recettes : 386 445,71 €

Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>
Dépenses : 75 026,00 € (dont 42 126,00 € de RAR)
Recettes : 76 760,69 € (dont 0,00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>
Dépenses : 104 624,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 386 445,71 € (dont 0,00 € de RAR)

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12

N° 2025/32
Approbation du budget primitif 2025 du budget principal

Vu l'avis de la Commission des finances du 7 mars 2025.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2025 du budget principal comme suit :

Investissement

Dépenses : **245 665,91 €**

Recettes : **279 585,91 €**

Fonctionnement

Dépenses : **785 378,00 €**

Recettes : **1 040 047,20 €**

Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>
Dépenses : 279 585,91 € (dont 33 920.00 € de RAR)
Recettes : 279 585,91 € (dont 0,00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>
Dépenses : 785 378,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 1 040 047,20 € (dont 0,00 € de RAR)

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12

N° 2025/33
Approbation du budget primitif 2025 du budget MSP

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 du budget MSP.

Après avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à 10 voix pour et 2 voix contre, chacun des chapitres du budget Primitif 2025 et arrêtent :

- les dépenses et les recettes d'investissement à VINGT MILLE EUROS (**20 000€**),
- les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement à DIX MILLE EUROS (**10 000€**).

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : 0 CONTRE : 2 POUR : 10

N° 2025/34
Vote des taxes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1639A du Code Général des Impôts,

VU le budget 2025,

Vu l'avis de la commission finances du 7 mars,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025,

Le Maire

- après avoir donné des informations aux Conseillers municipaux,
- propose de maintenir les mêmes taux que 2024 soit :

Taxe Foncière (Bâti)	30,92 %
Taxe Foncière (non Bâti)	24,92 %
Taxe Habitation (Résidences secondaires)	12,33 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

Par **CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 12**

- **Fixe** les taux d'imposition de 2025 des taxes directes locales comme suit :
-

Taxe Foncière (Bâti)	30,92 %
Taxe Foncière (non Bâti)	24,92 %
Taxe Habitation (Résidences secondaires)	12,33 %

N° 2025/35
Admission en non valeur du budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur.

Les crédits nécessaires aux budgets eau et assainissement étant ouverts, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre les mandats suivants :

Budget EAU 32102

Liste 746962432 c/6541 Admission en non-valeur : 693.77€

Budget ASSAINISSEMENT 32103

Liste 7471971732 c/6541 Admission en non-valeur : 605.49€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- **D'ADMETTRE** en non-valeurs les titres ci-dessus,
- **DIT** que cette somme sera mandatée au compte 6541 « Admission en non-valeur ».

N° 2025/36

Admission créances éteintes budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en créances éteintes consécutive à une décision de justice d'effacement de dette découlant d'un surendettement d'un particulier.

Les crédits nécessaires aux budgets eau et assainissement étant ouverts, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre les mandats suivants :

Budget EAU 32102

Liste 7526600832 c/6542 Admission créances éteintes : 423.78€

Liste 7526600832-1 c/6542 Admission créances éteintes : 85.14€

Budget ASSAINISSEMENT 32103

Liste 7526571032 c/6542 Admission créances éteintes : 471.92€

Liste 7526571032-1 c/6542 Admission créances éteintes : 91.06€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- **D'ADMETTRE** en non-valeurs les titres ci-dessus,
- **DIT** que cette somme sera mandatée au compte 6542 « Admission en créances éteintes ».

Questions diverses :

- Information sur le transfert du SIVU Nuits-Ravières vers le SIVU des Hauts de l'Armançon,
- Visite de la maison 4 Rue Camille Rizier,
- Réunion pour le transfert de compétence de l'eau et l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

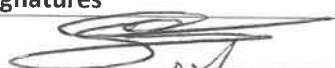
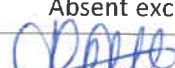
Le Secrétaire



Le Maire



The official stamp of the Mayor of Nuits-Ravières is circular. It features the text 'MAIRIE DE RAVIERES' at the top and '89390' at the bottom. The center contains a coat of arms with a castle and the words 'COMMUNE FRANÇAISE'.

Noms – Prénoms		Signatures
Bruno LETIENNE	Maire	
Vincent FOREY	Adjoint	
Laurence MARTINOT	Adjointe	
Joël MAIRRY	Adjoint	
Adeline GAGNEPAIN	Adjointe	
Philippe BLOT	Conseiller Municipal	
Sylvain BRUCHON	Conseiller Municipal	
Romuald TOULOUSE	Conseiller Municipal	
Vanessa PAILLARD	Conseillère Municipale	Pouvoir à Bruno Letienne
Serge MILLOT	Conseiller Municipal	Absent excusé
Véronique MAESSEN	Conseillère Municipale	
Sandrine CARRON	Conseillère Municipale	Absente excusée
Marise MOLARD	Conseillère Municipale	Absente excusée 
Lionel JULIEN	Conseiller Municipal	
Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL	Conseiller Municipal	